



RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1965 B 00010

Numéro SIREN : 086 520 103

Nom ou dénomination : SOCIETE LAVIDA

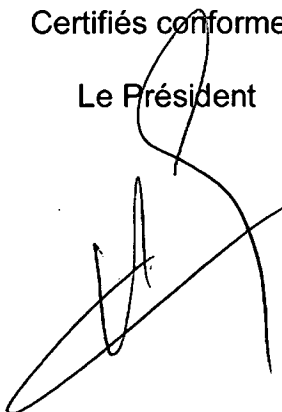
Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2017 sous le numéro de dépôt 1506

SOCIETE LAVIDA
Société par actions simplifiée au capital de 1 050 000 euros
Siège social : Centre Commercial Les Portes d'Albi, lieudit Fonlabour, 81000 ALBI
RCS ALBI 086 520 103

COMPTES ANNUELS ET ANNEXE CLOS LE 31 JANVIER 2015
APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 JUILLET 2015

Certifiés conformes

Le Président



65310

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS LAVIDA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2015, dont le total est de 24 365 502 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 672 520 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2014 au 31/01/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/05/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Règles et méthodes comptables

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,33 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2014

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE 2013 totalise 210 052 €. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 320 826 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 22 828 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2014 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	76 225			76 225
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	278 362	11 386		289 748
Immobilisations incorporelles	354 586	11 386		365 972
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	19 660			19 660
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	427 514	161 164		588 678
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 559 920	292 656	122 000	4 730 577
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	207 728	12 500		220 228
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 059 692	26 271		1 085 963
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	69 874		69 873	
- Avances et acomptes	20 683		20 683	
Immobilisations corporelles	6 365 072	492 591	212 557	6 645 106
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	170 000			170 000
- Autres titres immobilisés	945 283	8 352		953 635
- Prêts et autres immobilisations financières	41 719	206 365	111	247 973
Immobilisations financières	1 157 002	214 717	111	1 371 608
ACTIF IMMOBILISE	7 876 660	718 694	212 668	8 382 686

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>	11 386	492 591	214 717	718 694
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice	11 386	492 591	214 717	718 694
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>		90 557		90 557
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>		122 000	111	122 111
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice		212 557	111	212 668

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2015
<i>Éléments achetés</i>	76 224
<i>Éléments réévalués</i>	
<i>Éléments reçus en apport</i>	
Total	76 225

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL FONLABOUR VOYAGES 81000 ALBI	110 000	-50 889	100,00	-1 804
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	170 000	170 000	25 000		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	270 032	11 142		281 173
Immobilisations incorporelles	270 032	11 142		281 173
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	19 005	54		19 060
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	227 225	34 526		261 750
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 005 158	477 041	84 241	2 397 958
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	205 998	1 106		207 104
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	776 500	102 912		879 412
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 233 887	615 638	84 241	3 765 284
ACTIF IMMOBILISE	3 503 918	626 780	84 241	4 046 457

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 408 096 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	241 973		241 973
Autres	6 000		6 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	956 142	956 142	
Autres	3 969 103	3 969 103	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	234 878	234 878	
Total	5 408 096	5 160 123	247 973
Prêts accordés en cours d'exercice	200 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int courus s/autres prêts	6 365
Clients facture a établir	205 625
Ristournes a recevoir	470 003
Frs avoirs a recevoir	671 791
Etat produits a recevoi	25 105
C/c intérêts courus à recevoir	27 273
Deb divers - prdts a recevoir	12 000
Int courus a recevoir	9 596
Total	1 427 757

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
<i>Créances clients</i>	22 235
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	5 997
TOTAL	28 232

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 050 000,00 euros décomposé en 21 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
<i>Titres composant le capital social au début de l'exercice</i>	21 000	50,00
<i>Titres émis pendant l'exercice</i>		
<i>Titres remboursés pendant l'exercice</i>		
<i>Titres composant le capital social à la fin de l'exercice</i>	21 000	50,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Reconstitution des gisements pétroliers</i>				
<i>Pour investissements</i>				
<i>Pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>	18 417	356	1 420	17 353
<i>Implantations à l'étranger</i>				
<i>Prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions</i>				
Total	18 417	356	1 420	17 353
Répartition des dotations et reprises :				
<i>Exploitation</i>				
<i>Financières</i>		356	1 420	
<i>Exceptionnelles</i>				

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Litiges</i>					
<i>Garanties données aux clients</i>					
<i>Pertes sur marchés à terme</i>					
<i>Amendes et pénalités</i>					
<i>Pertes de change</i>					
<i>Pensions et obligations similaires</i>					
<i>Pour impôts</i>					
<i>Renouvellement des immobilisations</i>					
<i>Gros entretien et grandes révisions</i>					
<i>Charges sociales et fiscales</i>					
<i>sur congés à payer</i>					
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>	13 700	125 000			138 700
Total	13 700	125 000			138 700
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
<i>Exploitation</i>		125 000			
<i>Financières</i>					
<i>Exceptionnelles</i>					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 175 300 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine	440	440		
- à plus de 1 an à l'origine	2 028 990	697	811 317	1 216 976
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>	758 774	526 861	224 619	7 294
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	9 151 820	9 151 820		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	3 016 348	3 016 348		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>	167 970	167 970		
<i>Produits constatés d'avance</i>	50 958	50 958		
Total	15 175 300	12 915 094	1 035 936	1 224 269
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :</i>	811 317			
<i>(**) Dont envers les associés</i>	14 233			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 150 euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>			
<i>Autres emprunts obligataires</i>			
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>	2 028 293	2 044 251	
<i>Emprunts et dettes divers</i>			
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>			
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>			
<i>Autres dettes</i>			
Total	2 028 293	2 044 251	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fourn factures non parvenues</i>	1 778 111
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	697
<i>Intérêts courus participation</i>	968
<i>C/c intérêts courus à payer</i>	14 083
<i>Dettes prov. s/ congés payés</i>	465 297
<i>Dettes prov. s/ participation</i>	100 629
<i>Dettes prov. s/ interressement</i>	215 745
<i>Personnel - charges à payer</i>	303 940
<i>Org.soc. ch/congés à pay.</i>	162 436
<i>Organismes sociaux charges à payer</i>	244 723
<i>Etat charges à payer</i>	749 072
Total	4 035 702

Autres informations

Notes sur le bilan

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
<i>Capital souscrit non appelé</i>		
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>		
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>		
<i>Participations</i>	170 000	
<i>Créances rattachées à des participations</i>		
<i>Prêts</i>		
<i>Autres titres immobilisés</i>		
<i>Autres immobilisations financières</i>		
Total Immobilisations	170 000	
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>		
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>		
<i>Autres créances</i>	141 728	
<i>Capital souscrit appelé, non versé</i>		
Total Créances	141 728	
<i>Valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Disponibilités</i>		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts convertibles</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	525 743	
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	4 223	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
Total Dettes	529 966	

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	234 878		
Total	234 878		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	50 958		
Total	50 958		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
<i>Ventes de produits finis</i>	8 209 818		8 209 818
<i>Ventes de produits intermédiaires</i>			
<i>Ventes de produits résiduels</i>	86 014		86 014
<i>Travaux</i>			
<i>Etudes</i>			
<i>Prestations de services</i>	51 222		51 222
<i>Ventes de marchandises</i>	86 902 940		86 902 940
<i>Produits des activités annexes</i>	797 126		797 126
TOTAL	96 047 120		96 047 120

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 14 944 euros

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 14 083 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
<i>Taux Normal - 33 1/3 %</i>	1 215 857
<i>Taux Réduit - 15 %</i>	
<i>Plus-Values à LT - 15 %</i>	
<i>Concession de licences - 15 %</i>	
<i>Contribution locative - 2,5 %</i>	
Crédits d'impôt	
<i>Compétitivité Emploi</i>	321 640
<i>Crédit recherche</i>	
<i>Crédit formation des dirigeants</i>	
<i>Crédit apprentissage</i>	533
<i>Crédit famille</i>	25 736
<i>Investissement en Corse</i>	
<i>Crédit en faveur du mécénat</i>	6 125
Autres imputations	

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	2 469 513	461 688	2 007 825
+ Résultat exceptionnel	-117 309	-38 968	-78 341
- Participations des salariés	306 810	49 846	256 964
Résultat comptable	2 045 394	372 874	1 672 520

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 272 516 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	17 353
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourrant à augmenter la dette future	17 353
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	627 733
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	202 444
Liés à d'autres éléments	
Plus values latentes sur VMP	74
B. Total des bases concourrant à diminuer la dette future	830 251
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	4 650
Montant de la créance future	272 516
$(A - B - C - D) * 33 \frac{1}{3} \%$	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1999, la société SAS LAVIDA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS JPM.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 246 personnes dont 1 apprenti et 14 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	20	
Agents de maîtrise et techniciens	21	
Employés	205	
Ouvriers		
Total	246	

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 19 234 heures dont 19 234 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Le nombre d'heures acquises par les salariés au cours de cet exercice, au titre du droit individuel à la formation s'élève à 3 231 heures.

Aucune heure de formation n'a été utilisée par les salariés au cours de cet exercice, au titre du droit individuel à la formation.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : JPM

Forme : SAS

Au capital de : 5 795 520 euros

Adresse du siège social :
Les Portes d'Albi
81000 ALBI



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Cautions solidaires dans le cadre de parrainage</i>	11 568 295
<i>Avals et cautions</i>	11 568 295
<i>Engagements en matière de pensions</i>	513 912
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	36 839
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Nantissement du fonds de commerce sur emprunt</i>	2 028 293
<i>Nantissement d'un compte à terme sur emprunt souscrit par OVALLIA</i>	125 000
<i>Autres engagements donnés</i>	2 153 293
Total	14 272 339
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de suretés réelles</i>	2 153 293

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				102 030	102 030
<i>Cumul exercices antérieurs</i>				46 635	46 635
<i>Dotations de l'exercice</i>				20 853	20 853
Amortissements				67 488	67 488
<i>Cumul exercices antérieurs</i>				58 023	58 023
<i>Exercice</i>				24 965	24 965
Redevances payées				82 989	82 989
<i>A un an au plus</i>				723	723
<i>A plus d'un an et cinq ans au plus</i>				298	298
<i>A plus de cinq ans</i>					
Redevances restant à payer				1 020	1 020
<i>A un an au plus</i>				19 468	19 468
<i>A plus d'un an et cinq ans au plus</i>				17 371	17 371
<i>A plus de cinq ans</i>					
Valeur résiduelle				36 839	36 839
Montant pris en charge dans l'exercice				24 508	24 508

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 513 912 euros

La méthode retenue dans le cadre de l'évaluation des indemnités de fin de carrière est la méthode des unités de crédit projetées, sur la base de départs volontaires à la retraite.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation sont les suivantes :

- taux d'actualisation à 1,33 % ;
- revalorisation des salaires : 1 % ;
- charges sociales patronales : 45 % ;
- turnover faible pour les cadres et moyen pour les employés ;
- table de mortalité de l'INSEE 2014 ;
- âge de départ : 65 ans.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS LAVIDA</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>Centre commercial Les Portes d'Albi 81000 ALBI</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>13</u>				
Numéro SIRET* <u>0 8 6 5 2 0 1 0 3 0 0 0 3 6</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/01/2015</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	281 173	8 574
		Fonds commercial (1)	AH	AI		76 224
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	280 810	327 527
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 397 957	2 332 618
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 086 515	219 675
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		170 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	65 500	888 134
		Prêts	BF	BG	50 000	191 972
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		6 000
TOTAL (II)		BJ	BK	4 161 956	4 220 729	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		101 252
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	106 906	7 392 721
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		50 187
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	22 235	933 907
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 996	3 963 106
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		1 090 631
		Disponibilités	CF	CG		6 378 088
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		234 877
TOTAL (III)		CJ	CK	135 138	20 144 772	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	28 662 597	1A	4 297 095	24 365 501
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LAVIDA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 050 000)			DA	1 050 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	105 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	6 198 132	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 672 520	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	17 352	
	TOTAL (I)			DL	9 043 005	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	138 700	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	138 700	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 029 429	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	758 774	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	8 496	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	9 151 820	
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 016 347	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	167 969	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	50 958	
TOTAL (IV)			EC	15 183 796		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	24 365 501		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	12 915 094	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	440	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA								Néant ☐ *	
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	86 902 939	FB		FC	86 902 939		
	Production vendue { biens * services *	FD	8 295 832	FE		FF	8 295 832		
		FG	848 348	FH		FI	848 348		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	96 047 120	FK		FL	96 047 120		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	51 803		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	307 256		
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 866		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	96 414 046	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	74 725 908		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(189 084)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	210 315		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	9 860		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	8 191 307		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 641 859		
	Salaires et traitements*					FY	6 469 441		
	Charges sociales (10)					FZ	1 973 168		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	626 779	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	135 138	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	125 000		
	Autres charges (12)					GE	14 135		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	93 933 830	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 480 216		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	10 132		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	66 246		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	2 575		
	Total des produits financiers (V)					GP	78 954		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	50 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	39 657		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	89 657		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 703)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 469 512		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS LAVIDA</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 131	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 105	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 419	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	10 656	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	89 850	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	37 758	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	356	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	127 965	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(117 308)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	306 810	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	372 874	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	96 503 658	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	94 831 137	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 672 520	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de location immobilières	HY	5 134
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	24 508
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	14 083	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	184 544	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 752	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Voir état annexe				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS LAVIDA

Cegid Group

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☐

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	405
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	89 445
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	37 758
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	356
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	127 965
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 131
Produits des cessions d'éléments d'actif	1 105
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	1 419
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	10 656

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS LAVIDA**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	354 586	KE		KF	11 385	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	19 659	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	427 513	KQ		KR	161 163
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	4 559 920	KT		KU	292 656
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	207 728	KZ		LA	12 500	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 059 692	LC		LD	26 270	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	69 873	LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK	20 683	LL		LM			
	TOTAL III				LN	6 365 071	LO		LP	492 591		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	170 000	8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P	945 282	1R		1S	8 352			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	41 719	1U		1V	206 365			
TOTAL IV				LQ	1 157 002	LR		LS	214 717			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	7 876 660	ØH		ØJ	718 694			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LW	365 972	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	19 659	MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH	588 677	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	122 000	MK	4 730 576	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	220 228	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 085 963	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	69 873	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC	20 683	ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY	90 556	NG	122 000	NH	6 645 105	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	170 000	ØZ
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	953 634	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	111	2F	247 972	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	111	NK	1 371 607	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	90 556	ØK	122 111	ØL	8 382 685	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/01/2015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4)	
			Montant des suppléments d’amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LAVIDA										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	270 031	PF	11 141	PG		PH	281 173					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR	19 005	PS	54	PT		PU	19 059					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	227 224	PW	34 525	PX		PY	261 750					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 005 157	QA	477 041	QB	84 241	QC	2 397 957					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH	205 998	QI	1 105	QJ		QK	207 103					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	776 500	QM	102 911	QN		QO	879 412					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	3 233 886	QV	615 638	QW	84 241	QX	3 765 283					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	3 503 918	ØP	626 779	ØQ	84 241	ØR	4 046 456					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1	54	S2		S3		S4	(54)
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8	1 365	S9		T1		T2	(1 365)
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	356	V8		V9		W1		W2		W3	356
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3	356	X4		X5	1 419	X6		X7		X8	(1 063)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM					NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ	356	NR		NS	1 419	NT		NU		NV	(1 063)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	356	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	1 419	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	(1 063)		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS LAVIDANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 18 416	TM 356	TN 1 419	TO 17 352
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 18 416	TS 356	TT 1 419	TU 17 352
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 13 700	5W 125 000	5X	5Y 138 700
	TOTAL II	5Z 13 700	TV 125 000	TW	TX 138 700
	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6 65 500	Ø7 50 000	Ø8	Ø9 115 500
	Sur stocks et en cours	6N 96 697	6P 106 906	6R 96 697	6S 106 906
	Sur comptes clients	6T 15 189	6U 22 235	6V 15 189	6W 22 235
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X 10 825	6Y 5 996	6Z 10 825	7A 5 996
	TOTAL III	7B 188 211	TY 185 138	TZ 122 711	UA 250 638
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 220 328	UB 310 494	UC 124 131	UD 406 691
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE 260 138	UF 122 711	
		- financières	UG 50 000	UH	
		- exceptionnelles	UJ 356	UK 1 419	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
---	--

[illegible]

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
--	--

[illegible]

[illegible][illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	241 972	UR		US	241 972				
	Autres immobilisations financières	UT	6 000	UV		UW	6 000				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	36 001		36 001						
	Autres créances clients	UX	920 140		920 140						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée*) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 127		1 127						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	270 739		270 739					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	25 105		25 105					
	Groupe et associés (2)	VC	1 368 434		1 368 434						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 303 697		2 303 697						
	Charges constatées d'avance	VS	234 877		234 877						
	TOTAUX		VT	5 408 096	VU	5 160 123	VW	247 972			
	RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD	200 000						
– Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	440	440							
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 028 989	697		811 317		1 216 975			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	232 880	968		224 618		7 293			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 151 820	9 151 820							
Personnel et comptes rattachés		8C	1 085 611	1 085 611							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	889 975	889 975							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	291 689	291 689							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	749 072	749 072							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	525 893	525 893							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	167 969	167 969							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	50 958	50 958							
TOTAUX		VY	15 175 299	VZ	12 915 094	1 035 935		1 224 269			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	150			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	811 317	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/01/2015		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 1 672 520		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés :						à réintégrer :		WB			
			de son conjoint								WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE 14 309				XE 21 042			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG 6 733							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI 830 177		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW 830 582			
	Amendes et pénalités		WJ 405		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		372 874	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL 254		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7 254			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8			
											ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN			
											WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR		74		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WQ 10 209			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
										TOTAL I		WR 2 907 555		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		114		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		1 370 500		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV			
											WH			
											WP			
											WW			
											XB			
											I6			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation										2A		XA		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
	Majoration d'amortissement*										XD			
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5			
	Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
	Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé										Créance dégelée par le report en arrière du déficit		ZI		
										XG		321 085		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 1 691 699		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										bénéfice (I moins II)		XI 1 215 856		
										déficit (II moins I)		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN 1 215 856		XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS LAVIDA

10 209

SAS LAVIDA

Exercice N

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS LAVIDA

N° SIRET 0 8 6 5 2 0 1 0 3 0 0 0 3 6

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE D'ALBI
209 rue du Roc

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/02/2014
81014 ALBI CEDEX 9

clos le : 31/01/2015
Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

I - RÉINTÉGRATIONS

	E 1	1 672 520
Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)	E 2	1 235 035
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
TOTAL I	E 3	2 907 555

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à XG du tableau 2058 A)	E 5	1 691 699
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance du groupe	E X	
Plus-values nettes à long terme {	E Y	
	E 6	
	E Z	
	E 7	
	E 8	
	19	

III - RÉSULTAT FISCAL

	TOTAL II	F 1	1 691 699
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	1 215 856
	Déficit (II-I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4	
Déficits antérieurs imputés* sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	1 215 856
	Déficit	F 9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LAVIDA				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *				ZV	627 733
Provisions pour risques et charges *				ZW	603 035
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
Dépréciation prêt				9D	50 000
				9E	
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
Contribution sociale de solidarité				9K	12 201
Taxe sur les surfaces commerciales				9L	164 602
Participation des salariés				9M	39 614
				9N	344 963
				9P	100 629
				9R	257 900
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :				YN	830 177
				YO	1 370 500
				↓ ligne WI ↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS LAVIDA

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats :

SIE D'ALBI
209 rue du Roc

81014 ALBI CEDEX 9
Exercice ouvert le : 01/02/2014
clos le : 31/01/2015

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 et 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
			(3)			
	N - 2		(2)			
			(3)			
	N - 3		(2)			
			(3)			
	N - 4		(2)			
			(3)			
	N - 5		(2)			
			(3)			
	N - 6		(2)			
			(3)			
	N - 7		(2)			
			(3)			
	N - 8		(2)			
			(3)			
	N - 9	1 751	(2)			1 751
			(3)			
	N - 10	2 899	(2)			2 899
			(3)			

(1) L'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies*-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LAVIDA										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 436 325			ZD	701 325				
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE	735 000				
						ZF					
	TOTAL I	0F	1 436 325			TOTAL II	ZH	1 436 325			
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	102 030		YQ	36 839					
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance				YT	210 957					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	2 047 251		XQ	2 511 066					
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	156 691					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	145 848					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	33 507					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	5 133 236					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	8 191 307					
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	477 627					
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	1 164 232					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 641 859					
T. V. A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	12 568 068					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	11 529 458					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *				0B	6 167 432					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 1 handicapés : 14)				YP	246					
	— Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	2.76	%				
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	1 215 856	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 2 0 1 1 5 1 5 6 0 0 0 2 8					
	— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0										
ZR 1											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS LAVIDA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE D'ALBI 209 rue du Roc 81014 ALBI CEDEX 9

SIRET Société intégrée 08652010300036

Exercice ouvert le : 01/02/2014

clos le : 31/01/2015

Néant ☐ *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble) ☐

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1 215 856		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD				
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)				CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH			CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)				CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	1 215 856		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	1 215 856		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW		DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS		ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR				A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %				B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS LAVIDA

N° SIRET : 08652010300036

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE D'ALBI
209 rue du Roc

81014 ALBI CEDEX 9

Exercice ouvert le : 01/02/2014 clos le : 31/01/2015

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XI)	6	1 215 856		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	1 215 856		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRESE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1	1
1	

Dénomination de la société mère :										SAS JPM																									
SIREN de la société mère :										4	2	0	1	1	5	1	5	6																	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										SAS LAVIDA																									
SIREN de la société intégrée :										0	8	6	5	2	0	1	0	3																	
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										SIE D'ALBI 209 rue du Roc 81014 ALBI CEDEX 9																									
Exercice ouvert le :										0	1	0	2	2	0	1	4	clos le :										3	1	0	1	2	0	1	5
A – RESULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble										Montants déduits du résultat d'ensemble															
Quote-part de frais et charges afférente aux produits de participation ouvrant droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice (art. 223 B, alinéa 2)																				MA															
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 3) ²																				MB															
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 4)										MC										MD															
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 7)										MI																									
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 18)										MJ										MK															
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML										MO															
TOTAL										MP										MQ															

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA						Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I. Immobilisations*	1	CHARIOTS LIBRE SERVICE SKY 14/09/2009	118 441		81 828		36 613	
	2	CHARIOTS LIBRE SERVICE SKY 14/09/2009	3 558		2 413		1 145	
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪	
				19 %	15 % ou 16 %	0 %		
I. Immobilisations*	1		(36 613)	(36 613)				
	2	1 105	(40)	(40)				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(36 653)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA		Néant ☒			
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.				
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9	1 751				1 751
	N-10	2 899				2 899

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SAS LAVIDA**

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA															Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le : 01/02/2014 et clos le : 31/01/2015															Durée en nombre de mois : 12																					
I Production de l'entreprise																																				
Ventes de marchandises															OA	86 902 939																				
Production vendue – Biens															OB	8 295 832																				
Production vendue – Services															OC	848 348																				
Production stockée															OD																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial															OF	51 803																				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH	7 866																				
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	123 309																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 1															OM	96 230 100																				
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																																				
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON	74 725 908																				
Variation de stocks (marchandises)															OO	(189 084)																				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP	210 315																				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															OQ	9 860																				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR	6 109 661																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS	9 886																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW	14 135																				
Abandons de créances à caractère commercial															OX																					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OY																					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															OZ																					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
TOTAL 2															OJ	80 890 683																				
III Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2					OG	15 339 416															
IV Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)															SA	15 339 416																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX	96 170 430																				
Période de référence															GY	0	1	/	0	2	/	2	0	1	4	GZ	3	1	/	0	1	/	2	0	1	5
Date de cessation															HR																					
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																																				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																																				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																																				

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/01/2015

N° SIRET

0 8 6 5 2 0 1 0 3 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LAVIDA

ADRESSE (voie)

Centre commercial Les Portes d'Albi

CODE POSTAL

81000

VILLE

ALBI

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 20 875

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 125

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

JPM

N° SIREN (si société établie en France)

420115156

% de détention

99.27

Nb de parts ou actions

20 846

Adresse :

N°

Voie

CTRE CIAL LES PORTES D'ALBI

Code Postal

81000

Commune

ALBI

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/01/2015

N° SIRET

0 8 6 5 2 0 1 0 3 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LAVIDA

ADRESSE (voie) Centre commercial Les Portes d'Albi

CODE POSTAL 81000

VILLE ALBI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique SARL Dénomination FONLABOUR VOYAGES

N° SIREN (si société établie en France) 511678179

% de détention 100.00

Adresse : N° Voie ZAC DE FONLABOUR

Code Postal 81000

Commune ALBI

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/02/2014	et clos le	31/01/2015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS LAVIDA			
SIRET	0 8 6 5 2 0 1 0 3 0 0 0 3 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
Centre commercial Les Portes d'Albi Fonlabour 81000 ALBI			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/1999
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS JPM CTRE CIAL LES PORTES D'ALBI 81000 ALBI	
SIRET	4 2 0 1 1 5 1 5 6 0 0 0 2 8

B ACTIVITE

Activités exercées	Hypermarchés	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	1 215 857	Bénéfice imposable à 15 %	0	Déficit	0
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées art. 238 quaterdecies	
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %				

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotés		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Récettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CABINET OGER 12 Ter boulevard Lelasseur 44000 NANTES Tel : 02 40 94 18 36	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 13/05/2015 Lieu : ALBI
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT Monsieur MADER JEAN PIER
Tel :	Signature :

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même	a	735 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						(e)	
						(f)	
						(g)	
						(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						(i)	4 235
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(j)	730 765
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	735 000

[illegible]

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
BMW 535D 19 CV	MADER JEAN PIERRE PDG chemin de la garriguette 81120 LAMILLARIE	NP			
BMW 325D 12 CV	CAPOU NICOLAS Directeur administratif et comptable 11, rue CROIX VERTE 81000 ALBI	NP			
BMW 10	RIVIERE JEAN-PHILIPPE DIRECTEUR 96, chemin DES VIGNOBLES SAINT AMARAND 81000 ALBI	P			

I	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

[illegible]

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAS LAVIDA

Etat de suivi pour l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personne disposant de réductions d'impôts non imputées au titre des années antérieures.

Nom et adresse du déclarant Désignation : Complément de désignation : N° / Type / Libellé voie : Complément adresse : Code postal / Ville : Pays :	
Nom et adresse de la société	SAS LAVIDA Centre commercial Les Portes d'Albi Fonlabour 81000 ALBI
N° SIREN de la société	086520103

Montant de la réduction d'impôt de l'année (report de la ligne 16 de l'imprimé 2069-M-SD))	6 125
--	-------

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042 de l'année N-1 ⁹	21	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	22	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 21 - ligne 22)	23	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁰	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹¹ (colonne 1 - colonne 2)
	1	2	3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹²		TOTAL	24
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042 de l'année (montant ligne 16 + montant ligne 24) ¹³			25

⁹ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁰ Reporter le montant indiqué ligne 22, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹¹ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹² Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 21.

¹³ Ce montant sera à reporter à la ligne 21 de la déclaration n° 2069-M-SD à souscrire l'année suivante.

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

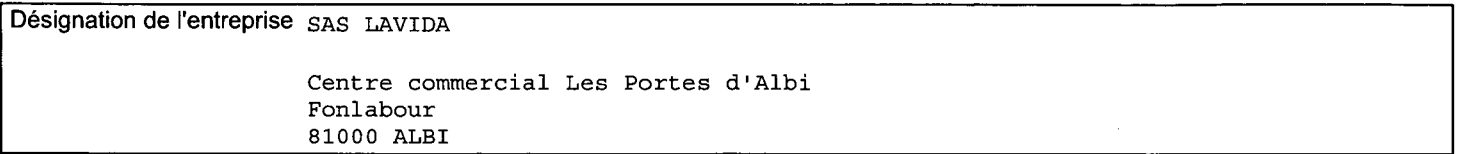


Désignation de l'entreprise SAS LAVIDA

Centre commercial Les Portes d'Albi
Fonlabour
81000 ALBI

[illegible]

CA18CHAPAY



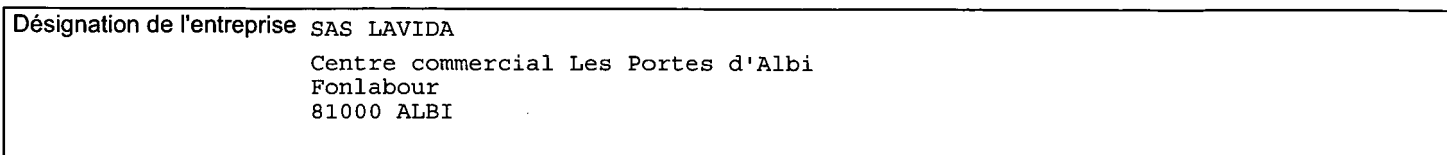
Cegid Group



Centre commercial Les Portes d'Albi
Fonlabour
81000 ALBI

[illegible]

CA21PŘOĀVA

[illegible]

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

K

Centre commercial Les Portes d'Albi
Fonlabour
81000 ALBI

Délai supplémentaire TDFC

AUDIT EVALUATION CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
2, rue de l'Hermite Zone Technobruques 33520 Bruges - Tél. 05.56.48.85.02 - Télécopie 05.56.42.07.67

Bruno JOTRAU

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sandra LABOURGUIGNE

EXPERT COMPTABLE DIPLOME

Société Lavidia

Société par Actions Simplifiée
Centre Commercial les Portes d'Albi
Lieu dit Fonlabour
81000 ALBI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2015

Mesdames,
Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LAVIDA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Nos travaux nous ont permis de nous assurer du caractère raisonnable des modalités retenues pour les estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

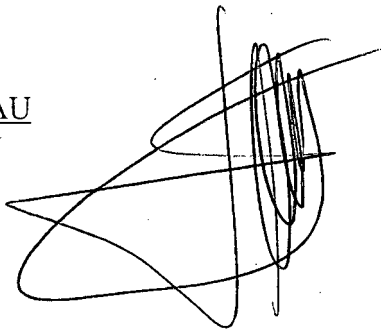
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Associés, l'expression de nos sentiments distingués.

A Bruges, le 17 juin 2015

Bruno JOTRAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned to the right of the printed name 'Bruno JOTRAU'.

3 - COMPTES ANNUELS

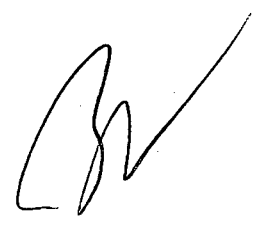
Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/01/15	Net au 31/01/14
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits assimilés	289 747,71	281 173,17	8 574,54	8 330,19
Fonds commercial	76 224,51		76 224,51	76 224,51
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	608 337,59	280 810,05	327 527,54	200 943,58
Installations techniques, matériel et outillage	4 730 576,61	2 397 957,62	2 332 618,99	2 554 762,51
Autres immobilisations corporelles	1 306 191,56	1 086 515,94	219 675,62	284 921,97
Immob. en cours / Avances & acomptes				90 557,15
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	170 000,00		170 000,00	170 000,00
Autres titres immobilisés	953 634,82	65 500,00	888 134,82	879 782,82
Prêts	241 972,99	50 000,00	191 972,99	35 719,36
Autres immobilisations financières	6 000,00		6 000,00	6 000,00
ACTIF IMMOBILISE	8 382 685,79	4 161 956,78	4 220 729,01	4 307 242,09
STOCKS				
Matières premières et autres approv.	101 252,89		101 252,89	111 113,56
Marchandises	7 499 628,14	106 906,45	7 392 721,69	7 213 846,22
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	956 142,30	22 235,06	933 907,24	828 388,74
Fournisseurs débiteurs	1 405 567,48		1 405 567,48	1 321 879,08
Personnel	1 127,08		1 127,08	3 855,10
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	270 739,65		270 739,65	212 277,37
Autres créances	2 291 669,24	5 996,86	2 285 672,38	2 018 314,49
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	50 187,52		50 187,52	25 483,03
VALEURS MOB. DE PLACEMENT	1 090 631,13		1 090 631,13	740 765,40
DISPONIBILITES	6 378 088,10		6 378 088,10	6 228 489,59
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	234 877,71		234 877,71	420 926,37
ACTIF CIRCULANT	20 279 911,24	135 138,37	20 144 772,87	19 125 338,95
TOTAL ACTIF	28 662 597,03	4 297 095,15	24 365 501,88	23 432 581,04



Bilan

	Net au 31/01/15	Net au 31/01/14
PASSIF		
CAPITAL	1 050 000,00	1 050 000,00
RESERVES		
<i>Réserve légale</i>	105 000,00	105 000,00
<i>Autres réserves</i>	6 198 132,14	5 496 806,15
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 672 520,07	1 436 325,99
PROVISIONS REGLEMENTEES	17 352,98	18 416,50
CAPITAUX PROPRES	9 043 005,19	8 106 548,64
PROVISIONS POUR RISQUES	138 700,00	13 700,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	138 700,00	13 700,00
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT	2 029 429,85	2 841 405,62
<i>Emprunts</i>	2 028 989,85	2 840 950,50
<i>Découverts et concours bancaires</i>	440,00	455,12
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	232 880,87	227 259,39
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES-ASSOCIES	525 893,39	511 810,26
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE	8 496,83	5 864,90
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	9 151 820,20	9 301 844,86
DETTE FISCALES ET SOCIALES	3 016 347,73	2 212 138,22
<i>Personnel</i>	1 085 611,40	778 902,89
<i>Organismes sociaux</i>	889 975,06	670 625,77
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	291 689,19	185 320,14
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	749 072,08	577 289,42
AUTRES DETTES	167 969,82	156 051,15
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	50 958,00	55 958,00
DETTE	15 183 796,69	15 312 332,40
TOTAL PASSIF	24 365 501,88	23 432 581,04





Compte de résultat

	du 01/02/14 au 31/01/15 12 mois	%	du 01/01/13 au 31/01/14 13 mois	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	95 112 757,82	99,03	93 581 883,87	90,99
Production vendue	934 362,42	0,97	9 262 170,71	9,01
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	96 047 120,24	100,00	102 844 054,58	100,00
Subventions d'exploitation	51 803,47	0,05	36 726,71	0,04
Autres produits	315 123,16	0,33	348 731,51	0,34
PRODUITS D'EXPLOITATION	96 414 046,87	100,38	103 229 512,80	100,37
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	74 725 908,87	77,80	80 231 885,65	78,01
Variation de stock (m/ses)	-189 084,60	-0,20	270 814,43	0,26
Achats de m.p & aut.approv.	210 315,77	0,22	218 387,30	0,21
Variation de stock (m.p.)	9 860,67	0,01	9 131,99	0,01
Autres achats & charges externes	8 191 307,14	8,53	8 785 671,65	8,54
Impôts, taxes et vers. assim.	1 641 859,65	1,71	1 626 098,30	1,58
Salaires et Traitements	6 469 441,35	6,74	6 729 157,43	6,54
Charges sociales	1 973 168,65	2,05	2 091 088,35	2,03
Amortissements et provisions	886 918,23	0,92	799 408,50	0,78
Autres charges	14 135,11	0,01	33 853,69	0,03
CHARGES D'EXPLOITATION	93 933 830,84	97,80	100 795 497,29	98,01
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 480 216,03	2,58	2 434 015,51	2,37
Produits financiers	78 954,51	0,08	99 695,10	0,10
Charges financières	89 657,92	0,09	112 695,49	0,11
RESULTAT FINANCIER	-10 703,41	-0,01	-13 000,39	-0,01
RESULTAT COURANT	2 469 512,62	2,57	2 421 015,12	2,35
Produits exceptionnels	10 656,68	0,01	43 190,43	0,04
Charges exceptionnelles	127 965,23	0,13	33 548,56	0,03
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-117 308,55	-0,12	9 641,87	0,01
Participation des salariés	306 810,00	0,32	317 042,00	0,31
Impôts sur les bénéfices	372 874,00	0,39	677 289,00	0,66
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 672 520,07	1,74	1 436 325,99	1,40

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS LAVIDA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2015, dont le total est de 24 365 502 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 672 520 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2014 au 31/01/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/05/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

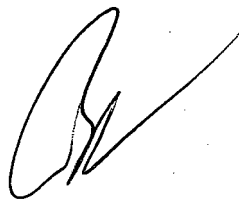
Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

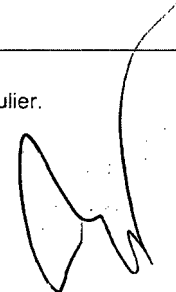
Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.



Règles et méthodes comptables

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,33 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2014

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE 2013 totalise 210 052 €. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 320 826 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 22 828 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2014 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	76 225			76 225
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	278 362	11 386		289 748
Immobilisations incorporelles	354 586	11 386		365 972
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	19 660			19 660
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	427 514	161 164		588 678
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 559 920	292 656	122 000	4 730 577
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	207 728	12 500		220 228
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 059 692	26 271		1 085 963
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	69 874		69 873	
- Avances et acomptes	20 683		20 683	
Immobilisations corporelles	6 365 072	492 591	212 557	6 645 106
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	170 000			170 000
- Autres titres immobilisés	945 283	8 352		953 635
- Prêts et autres immobilisations financières	41 719	206 365	111	247 973
Immobilisations financières	1 157 002	214 717	111	1 371 608
ACTIF IMMOBILISE	7 876 660	718 694	212 668	8 382 686



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>	11 386	492 591	214 717	718 694
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice	11 386	492 591	214 717	718 694
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>		90 557		90 557
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>		122 000	111	122 111
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice		212 557	111	212 668

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2015
<i>Éléments achetés</i>	76 224
<i>Éléments réévalués</i>	
<i>Éléments reçus en apport</i>	
Total	76 225



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL FONLABOUR VOYAGES 81000 ALBI	110 000	-50 889	100,00	-1 804
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	170 000	170 000	25 000		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises - Autres filiales étrangères - Autres participations françaises - Autres participations étrangères					





Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	270 032	11 142		281 173
Immobilisations incorporelles	270 032	11 142		281 173
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	19 005	54		19 060
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	227 225	34 526		261 750
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 005 158	477 041	84 241	2 397 958
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	205 998	1 106		207 104
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	776 500	102 912		879 412
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 233 887	615 638	84 241	3 765 284
ACTIF IMMOBILISE	3 503 918	626 780	84 241	4 046 457

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 408 096 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	241 973		241 973
Autres	6 000		6 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	956 142	956 142	
Autres	3 969 103	3 969 103	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	234 878	234 878	
Total	5 408 096	5 160 123	247 973
Prêts accordés en cours d'exercice	200 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int courus s/autres prêts	6 365
Clients facture à établir	205 625
Ristournes à recevoir	470 003
Frs avoirs à recevoir	671 791
Etat produits à recevoir	25 105
C/c intérêts courus à recevoir	27 273
Deb divers - prdts à recevoir	12 000
Int courus à recevoir	9 596
Total	1 427 757

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
<i>Créances clients</i>	22 235
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	5 997
TOTAL	28 232

Capitaux propres

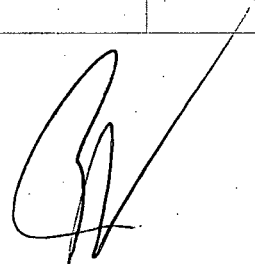
Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 050 000,00 euros décomposé en 21 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
<i>Titres composant le capital social au début de l'exercice</i>	21 000	50,00
<i>Titres émis pendant l'exercice</i>		
<i>Titres remboursés pendant l'exercice</i>		
<i>Titres composant le capital social à la fin de l'exercice</i>	21 000	50,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Reconstitution des gisements pétroliers</i>				
<i>Pour investissements</i>				
<i>Pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>	18 417	356	1 420	17 353
<i>Implantations à l'étranger</i>				
<i>Prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions</i>				
Total	18 417	356	1 420	17 353
Répartition des dotations et reprises :				
<i>Exploitation</i>				
<i>Financières</i>				
<i>Exceptionnelles</i>		356	1 420	

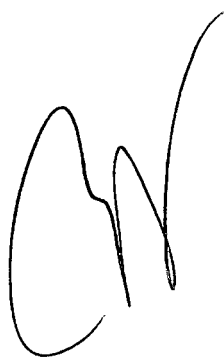


Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Litiges</i>					
<i>Garanties données aux clients</i>					
<i>Pertes sur marchés à terme</i>					
<i>Amendes et pénalités</i>					
<i>Pertes de change</i>					
<i>Pensions et obligations similaires</i>					
<i>Pour impôts</i>					
<i>Renouvellement des immobilisations</i>					
<i>Gros entretien et grandes révisions</i>					
<i>Charges sociales et fiscales</i>					
<i>sur congés à payer</i>					
<i>Autres provisions pour risques</i>					
<i>et charges</i>	13 700	125 000			138 700
Total	13 700	125 000			138 700
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
<i>Exploitation</i>		125 000			
<i>Financières</i>					
<i>Exceptionnelles</i>					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 175 300 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine	440	440		
- à plus de 1 an à l'origine	2 028 990	697	811 317	1 216 976
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>	758 774	526 861	224 619	7 294
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	9 151 820	9 151 820		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	3 016 348	3 016 348		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>	167 970	167 970		
<i>Produits constatés d'avance</i>	50 958	50 958		
Total	15 175 300	12 915 094	1 035 936	1 224 269
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :</i>	811 317			
<i>(**) Dont envers les associés</i>	14 233			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 150 euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>			
<i>Autres emprunts obligataires</i>			
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>	2 028 293	2 044 251	
<i>Emprunts et dettes divers</i>			
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>			
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>			
<i>Autres dettes</i>			
Total	2 028 293	2 044 251	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fourn factures non parvenues</i>	1 778 111
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	697
<i>Intérêts courus participation</i>	968
<i>C/c intérêts courus à payer</i>	14 083
<i>Dettes prov. s/ congés payés</i>	465 297
<i>Dettes prov. s/ participation</i>	100 629
<i>Dettes prov. s/ interressement</i>	215 745
<i>Personnel - charges à payer</i>	303 940
<i>Org.soc. ch/congés à pay.</i>	162 436
<i>Organismes sociaux charges à payer</i>	244 723
<i>Etat charges à payer</i>	749 072
Total	4 035 702

Autres informations



Notes sur le bilan

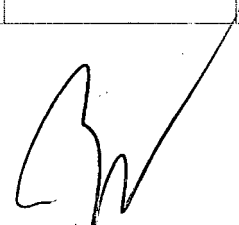
Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
<i>Capital souscrit non appelé</i>		
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>		
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>		
<i>Participations</i>	170 000	
<i>Créances rattachées à des participations</i>		
<i>Prêts</i>		
<i>Autres titres immobilisés</i>		
<i>Autres immobilisations financières</i>		
Total Immobilisations	170 000	
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>		
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>		
<i>Autres créances</i>	141 728	
<i>Capital souscrit appelé, non versé</i>		
Total Créances	141 728	
<i>Valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Disponibilités</i>		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts convertibles</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	525 743	
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	4 223	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
Total Dettes	529 966	

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	234 878		
Total	234 878		



Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	50 958		
Total	50 958		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	8 209 818		8 209 818
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	86 014		86 014
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	51 222		51 222
Ventes de marchandises	86 902 940		86 902 940
Produits des activités annexes	797 126		797 126
TOTAL	96 047 120		96 047 120

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 14 944 euros

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 14 083 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	1 215 857
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	321 640
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	533
Crédit famille	25 736
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	6 125
Autres imputations	



Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	2 469 513	461 688	2 007 825
+ Résultat exceptionnel	-117 309	-38 968	-78 341
- Participations des salariés	306 810	49 846	256 964
Résultat comptable	2 045 394	372 874	1 672 520

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 272 516 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	17 353
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourrant à augmenter la dette future	17 353
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	627 733
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	202 444
Liés à d'autres éléments	
Plus values latentes sur VMP	74
B. Total des bases concourrant à diminuer la dette future	830 251
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	4 650
Montant de la créance future	272 516
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1999, la société SAS LAVIDA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS JPM.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 246 personnes dont 1 apprenti et 14 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	20	
Agents de maîtrise et techniciens	21	
Employés	205	
Ouvriers		
Total	246	

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 19 234 heures dont 19 234 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Le nombre d'heures acquises par les salariés au cours de cet exercice, au titre du droit individuel à la formation s'élève à 3 231 heures.

Aucune heure de formation n'a été utilisée par les salariés au cours de cet exercice, au titre du droit individuel à la formation.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : JPM

Forme : SAS

Au capital de : 5 795 520 euros

Adresse du siège social :

Les Portes d'Albi

81000 ALBI



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Cautions solidaires dans le cadre de parrainage</i>	11 568 295
<i>Avals et cautions</i>	11 568 295
<i>Engagements en matière de pensions</i>	513 912
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	36 839
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Nantissement du fonds de commerce sur emprunt</i>	2 028 293
<i>Nantissement d'un compte à terme sur emprunt souscrit par OVALLIA</i>	125 000
<i>Autres engagements donnés</i>	2 153 293
Total	14 272 339
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de suretés réelles</i>	2 153 293



Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				102 030	102 030
<i>Cumul exercices antérieurs</i>				46 635	46 635
<i>Dotations de l'exercice</i>				20 853	20 853
Amortissements				67 488	67 488
<i>Cumul exercices antérieurs</i>				58 023	58 023
<i>Exercice</i>				24 965	24 965
Redevances payées				82 989	82 989
<i>A un an au plus</i>				723	723
<i>A plus d'un an et cinq ans au plus</i>				298	298
<i>A plus de cinq ans</i>					
Redevances restant à payer				1 020	1 020
<i>A un an au plus</i>				19 468	19 468
<i>A plus d'un an et cinq ans au plus</i>				17 371	17 371
<i>A plus de cinq ans</i>					
Valeur résiduelle				36 839	36 839
Montant pris en charge dans l'exercice				24 508	24 508

Engagements de retraite

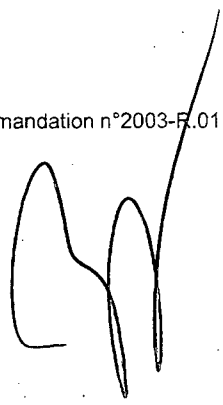
Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 513 912 euros

La méthode retenue dans le cadre de l'évaluation des indemnités de fin de carrière est la méthode des unités de crédit projetées, sur la base de départs volontaires à la retraite.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation sont les suivantes :

- taux d'actualisation à 1,33 % ;
- revalorisation des salaires : 1 % ;
- charges sociales patronales : 45 % ;
- turnover faible pour les cadres et moyen pour les employés ;
- table de mortalité de l'INSEE 2014 ;
- âge de départ : 65 ans.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.



SOCIETE LAVIDA
Société par actions simplifiée au capital de 1 050 000 euros
Siège social : Centre Commercial Les Portes d'Albi, lieudit Fonlabour, 81000 ALBI
RCS ALBI 086 520 103

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 juillet 2015

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2015

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 672 520,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 672 520,07 euros

À titre de dividendes 903 000,00 euros
Soit 43 euros par action

Le solde 769 520,07 euros
En totalité au compte "autres réserves"
qui s'élève ainsi à 6 967 652,21 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 5.08..... 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	FISCALITE
31.01.2014	504 000 € Soit 24 € par action	- Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 2 904 € - Dividendes non éligibles à la réfaction de 40% : 501 096 €
31.12.2012	1 008 000 € Soit 48 € par action	- Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 5 808 € - Dividendes non éligibles à la réfaction de 40% : 1 002 192€
31.12.2011	735 000 € Soit 35 € par action	- Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 4 235 € - Dividendes non éligibles à la réfaction de 40% : 730 765 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 juillet 2015

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

